

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 26 juin 2015**  
**(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène  
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe  
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine  
M. LAMAISSON Serge à Mme KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h  
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

**EXCUSE :**

M. COLOMBIER Jacques  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Charte des jardins collectifs sur le territoire de Bordeaux Métropole -  
Approbation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015) accompagne depuis 2011 des projets de jardins collectifs portés par les communes ou les associations afin de favoriser la création et le maintien de lieux de partage, de rencontre et d'autoproduction durable pour les ménages.

Elle subventionne régulièrement l'aide à l'équipement et aux travaux indispensables au développement de nouveaux jardins ou à l'amélioration de jardins existants, selon les critères du dispositif Nature (validé par la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011).

Elle permet également l'accompagnement technique, des communes, des bailleurs, des associations et autres acteurs de jardins collectifs via des structures spécialisées financées par Bordeaux Métropole. Cet appui technique se traduit par une aide à la définition du projet, des besoins et des publics visés. Il s'agit aussi d'accompagner l'animation des premiers moments de vie du jardin jusqu'à ce qu'il devienne autonome.

Bordeaux Métropole souhaite maintenant poursuivre cette démarche globale de soutien aux projets de jardins collectifs. À cette fin, elle a élaboré « la Charte des jardins collectifs sur le territoire de Bordeaux Métropole », suite à l'approbation du plan de financement par le Conseil de Communauté (devenu Conseil de Bordeaux Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015) du 26 septembre 2014, pour un montant total de 11 624,40 € H.T.

La Charte a été réalisée par un prestataire en concertation avec les acteurs représentatifs du territoire (communes, associations et autres structures porteuses de projets de jardins collectifs) lors de deux réunions qui ont rassemblé chaque fois une soixantaine de personnes.

Les acteurs présents à l'échelle régionale et cofinanceurs du projet ont été également associés à la démarche, notamment l'Agence régionale de santé (A.R.S.) et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (D.R.A.A.F.).

## **1 – Les objectifs de la Charte des jardins collectifs**

Cette charte, de portée métropolitaine, est conçue comme un document cadre servant de référence pour Bordeaux Métropole ainsi que pour d'autres collectivités à l'échelle régionale. Elle a pour finalité de :

- définir les enjeux des jardins collectifs,
- coordonner des actions s'y rapportant,
- fédérer les acteurs des jardins collectifs
- énoncer les engagements communs des porteurs de projets.

La charte aborde de nombreux thèmes et apporte des réponses aux questions telles que :

- à quoi doit servir un jardin collectif (production, réinsertion, lien social...) ?
- quelle(s) forme(s) de gestion doit (doivent) être envisagée(s) ?
- Quelles sont les bonnes pratiques à mettre en place relativement à l'eau, aux produits phytosanitaires, aux déchets, au compost... ?
- Comment intégrer la valorisation culinaire des produits du jardin dans un projet de jardin collectif ?

## **2 – Le contenu de la Charte des jardins collectifs**

Les engagements proposés favorisent la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables notamment en matière de création de lien social, de gestion de l'eau et d'environnement, de nutrition ou de santé publique (afin, par exemple, de faire face à l'épidémie d'obésité dont l'Organisation mondiale de la santé estime que l'Europe et la France seront victimes d'ici 2030).

La Charte se compose de deux parties. La première présente le jardin collectif comme un volet d'épanouissement et de développement durable en abordant les thèmes de la santé, du social, de l'environnement et de l'économie.

La seconde partie déroule la démarche participative permettant de faire naître les projets de jardins collectifs et de les voir vivre.

La Charte est accompagnée d'un guide pratique intitulé « Crée un jardin collectif : quelques repères pratiques ». Ce guide apportera un soutien aux porteurs de projets afin de bien prendre conscience de l'environnement dans lequel un jardin collectif s'inscrit (de la réflexion à la création, sans oublier l'animation). Toutefois, il est important de conserver à l'esprit qu'un jardin collectif se construit tant avec des professionnels du jardinage que de l'animation.

## **3 – L'engagement des signataires de la Charte des jardins partagés**

La signature de la Charte par Bordeaux Métropole officialisera l'engagement de la Métropole dans la dynamique des jardins collectifs. Cet engagement symbolique permet d'afficher les orientations que la Métropole souhaite voir suivre par les acteurs des jardins collectifs sur son territoire.

Chaque structure (communes, associations, État, structures porteuses de projet de jardin collectif) signant la Charte des jardins collectifs s'engagera également à suivre les orientations de la Charte. La Charte est un document suffisamment souple pour que chaque jardin collectif puisse développer ses particularités.

Au vu de tous ces éléments, il est donc proposé que Bordeaux Métropole soit signataire de cette charte. Elle sera proposée à la signature de tous les acteurs concernés.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT QUE**

Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions visant au maintien de la biodiversité, à la valorisation des jardins collectifs et à la lutte contre la précarité alimentaire.

**DÉCIDE**

**Article 1** – Bordeaux Métropole approuve la Charte des jardins collectifs.

**Article 2** – Monsieur le Président est autorisé à signer la Charte des jardins collectifs ci-annexée.

**Article 3** – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 SEPTEMBRE 2015  
PUBLIÉ LE : 9 SEPTEMBRE 2015

M. NOËL MAMERE